

PLAN D'ACCESSIBILITÉ PLURIANNUEL – Stratégie de prévention et de suppression des obstacles

Janvier 2022 à décembre 2026

UN MESSAGE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La Maison McCulloch Hospice (MMH) s'efforce de répondre aux besoins de ses employés et de ses visiteurs handicapés. Nous nous efforçons d'offrir des espaces et des services accessibles aux personnes qui travaillent, visitent et vivent avec nous. En tant que maison de soins palliatifs, nous comprenons l'importance de créer une expérience confortable et considérons l'accessibilité comme une priorité absolue à cet égard.

INTRODUCTION

La Maison McCulloch Hospice s'engage à respecter les exigences de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario. Ce plan d'accessibilité décrit les mesures que nous prenons pour répondre à ces exigences et pour améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées. Notre plan montre comment nous contribuerons à faire de l'Ontario une province accessible à tous les Ontariens. Le plan est révisé et mis à jour au moins une fois tous les cinq ans.

Nous formons chaque personne dès que possible après son embauche et fournissons une formation concernant toute modification des politiques.

Nous conservons des dossiers sur la formation offerte, y compris les dates auxquelles la formation a été offerte et le nombre de personnes à qui elle a été offerte.

SECTION 1 – LES RÉALISATIONS ANTÉRIEURES POUR ÉLIMINER ET PRÉVENIR LES OBSTACLES

Domaine de conformité	Actions prises afin d'assurer la conformité
Service à la clientèle	<ol style="list-style-type: none">1. Mettre en place un processus de retour d'information sur le service à la clientèle et les formulaires correspondants.2. Incorporer les questions et les informations relatives aux besoins d'adaptation dans les formulaires d'orientation des clients/résidents, dans le processus d'embauche/d'orientation, dans les plans d'urgence et ailleurs, le cas échéant/applicable.3. Obtention de la désignation de fournisseur de services en français et intégration de l'offre active de services en français dans tous les aspects de la prestation.

Information et Communication	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nous offrons le site web et les sites de médias sociaux dans les deux langues officielles. 2. Nous avons inclus des liens vers nos politiques, processus et formulaires relatifs à la LAPHO sur notre site Web dans les deux langues officielles. 3. Nous avons affiché sur place le processus de rétroaction du service à la clientèle et les formulaires connexes, et nous avons offert de l'aide en personne pour faciliter ce processus. 4. Incorporé un langage standard d'accessibilité dans toutes les offres d'emploi. ←Votre mise en évidence 5. Amélioré le format (police plus grande et plus simple) de tous les documents ayant fait l'objet d'une initiative de révision/mise à jour.
-------------------------------------	--

Domaine de conformité	Actions prises afin d'assurer la conformité
Emploi	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer et mettre en œuvre des politiques, des procédures/processus et des formulaires connexes pour les « plans de retour au travail » et les « plans d'adaptation individuels ». 2. Identifier les besoins d'adaptation dans le cadre du processus d'intégration et du processus de planification d'urgence pour tous les employés.
Formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intégration des exigences en matière de formation à la LAPHO et aux droits de l'homme de l'Ontario dans le processus d'intégration de l'ensemble du personnel et des bénévoles. 2. Incorporation de la formation sur l'offre active de services en français dans le processus d'intégration de tous les employés et bénévoles.

<p>Conception des espaces publics</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Installation d'ouvre-portes électriques l'entrée principale pour faciliter l'évacuation. 2. Attribution de places de stationnement accessibles et construction de trottoirs rasés près des deux entrées (principale et du personnel). 3. Installation d'un ascenseur pour permettre l'accès aux bureaux du niveau inférieur et à la salle de conférence. 4. Installation de portes intérieures et extérieures de 38 pouces de large pour permettre le passage des dispositifs d'accessibilité et des lits des résidents à l'intérieur et à l'extérieur des chambres des résidents et des espaces communs. 5. Les toilettes des résidents ont été rendues accessibles aux personnes équipées d'aides à la mobilité. 6. Mise en place de toilettes accessibles dans les parties communes. 7. Installation (des cotés nord et sud) d'une douche qui est accessible aux personnes à mobilité réduite.
<p>Approvisionnement, guichets libre-service, transport</p>	<p>Note: Les normes de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, pour ces catégories, ne s'appliquent pas à la MMH.</p>

SECTION 2 – STRATÉGIES ET ACTIONS FUTURES ET CONTINUES POUR SUPPRIMER ET PRÉVENIR LES OBSTACLES

Domaine de conformité	Stratégies et mesures	
Service à la clientèle	<p>La MMH s'engage à fournir un service clientèle accessible aux personnes handicapées. Cela signifie que nous fournirons des services et des installations aux personnes handicapées avec la même qualité et la même rapidité que les autres.</p>	
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Toutes les actions notées pour cette catégorie dans la section 1 ci-dessus sont mises en œuvre et continues. 2. Ajouter le processus de rétroaction, la feuille de contact et le formulaire de soumission de la LAPHO à tous les dossiers d'admission. 3. Demander au personnel des suggestions d'améliorations d'accessibilité dans l'ensemble de l'agence basées sur leurs expériences/observations/interactions avec les résidents/clients et les collègues. 	<p>Date approx. d'achèvement 31 déc 2026</p>
	<p>La MMH s'engage à rendre ses informations et ses communications accessibles aux personnes handicapées.</p>	

Information et Communication	<ol style="list-style-type: none"> 1. Toutes les actions notées pour cette catégorie dans la section 1 ci-dessus sont mises en œuvre et continues. 2. Améliorer le site web pour y inclure une police de caractères redimensionnable et un texte audio pour les malvoyants. 3. Mettre en œuvre une « offre active » de formats accessibles et de supports de communication par le personnel de l'ensemble de l'agence. 4. Acheter des appareils d'assistance pour les prêter aux résidents et à leurs familles, le cas échéant (par exemple, des appareils d'écoute assistée/ amplificateurs portatifs, tableaux de communication/image professionnels, lecteurs d'écran, etc.) 5. Améliorer le format (police plus grande et plus simple) de tous les documents qui n'ont pas encore été traités dans le cadre de diverses initiatives de révision/mise à jour. 6. Utiliser les fonctions disponibles dans les logiciels de réunions virtuelles pour générer automatiquement des sous-titres en temps réel à l'écran et des transcriptions qui peuvent être imprimées par la suite. 	Date approx. d'achèvement 31 déc 2026
Emploi	La MMH s'engage à mettre en œuvre des pratiques d'emploi équitables et accessibles.	
	Toutes les mesures notées pour cette catégorie dans la section 1 ont été mises en œuvre et sont continues.	Complété

Domaine de conformité	Stratégies et mesures	
Formation	La MMH s'engage à fournir une formation sur les exigences des lois d'accessibilité de l'Ontario et du Code des droits de l'homme de l'Ontario qui s'appliquent aux personnes handicapées.	
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Toutes les mesures notées pour cette catégorie dans la section 1 ont été mises en œuvre et sont continues. 2. Continuer de fournir la formation sur la LAPHO lorsque des changements sont apportés aux politiques et procédures pertinentes. 	Complété
Conception des espaces publics	La MMH respectera les lois sur l'accessibilité lorsqu'elle construira des espaces publics ou y apportera des modifications importantes.	
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Toutes les actions notées pour cette catégorie dans la section 1 ci-dessus sont mises en œuvre et continues. 2. Améliorera la facilité d'évacuation en installant des ouvre-portes électriques dans les salles/zones communes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Salle de famille, côté nord - Salle de famille, côté sud - Lieu sacré - Salle des enfants Ten Rainbows - Porte d'accès à la terrasse (à partir du couloir) - Porte d'accès à la terrasse (à partir de la véranda) 3. Permettra aux résidents alités d'accéder au bord du lac grâce à l'achèvement de l'aménagement paysager du côté sud en utilisant l'accès à l'étage inférieur par l'ascenseur. 	Date approx. d'achèvement 31 déc 2026
Approvisionnement, guichets libre-service, transport	Note: Les normes de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, pour ces catégories, ne s'appliquent pas à la MMH.	S/O